



Travaux concernant moins de pollution

Par **coucoup**, le **08/05/2023** à **16:36**

Un changement de chaudière fuel en chaudière gaz a été voté. Nous avons contesté l'assemblée générale. Notre affaire est toujours pendante devant la Cour mais les travaux ont débuté immédiatement avant même les deux mois.

Est-ce possible de s'en servir lors de la plaidoirie.

MERCI - Cordialement.

Par **youris**, le **08/05/2023** à **17:57**

bonjour,

le syndicat des copropriétaires avait le droit de ne pas attendre des mois, voir des années une décision définitive des tribunaux pour effectuer les travaux. Le syndicat a du réfléchir avant de lancer les travaux.

si votre A.G. a pris cette décision, c'est que les chaudières nécessitaient leurs remplacement et les copropriétaires ne souhaitent pas rester sans chauffage les hivers prochains.

le tribunal va se prononcer uniquement sur votre demande d'annulation.

quel est le motif de votre contestation ?

quels âges ont vos chaudières ?

Salutations